



04-06/03/2022

Date: 06.03.2022

Time: 15.45

Notification# 09

Document: 3.12

From: The Clerk of the Course
To: Competitor car#245
Cc: The Stewards of the Meeting
The Secretary of the Meeting
Timekeeping
All other Competitors

Classic

X

Legend

Challenger

Youngtimer

FAITS :

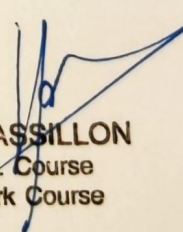
La Direction de Course reçu une information du Commissaire Chef de Service de la Police Fédérale de la Route (DAH) qui informe du suivant :

« Ce 06/03/22 à 11h19, dans le cadre d'un contrôle radar organisé RN89 à Libramont, BK29.7 vers Champlon, le concurrent conduisant le véhicule portant le n°245, immatriculé OAGD726 a été contrôlé par le radar à la vitesse de 109 km/h au lieu des 90 km/h autorisés à l'endroit (C43). »

DECISION :

D'accord avec l'article 17 du règlement particulier du Legend Boucles 2022, la Direction de Course décide l'application de la pénalité suivante :

Pénalité de 300 points au concurrent n°245


E. MASSILLON
Dir. Course
Clerk Course

LE DIRECTEUR DE COURSE

ACCUS DE REÇU CONCURRENT